



Carte vie privée et familiale avec un étranger

Par **mina94**, le **16/11/2012** à **14:20**

je suis arivee en france en 2008 avec un visa etudiant. depuis 2009 je vis avec un francais en vie commune et je suis domicilie chez lui depuis fin 2009 sur mes papiers à la prefecture .en mai 2012 j ai reçu un refus de renouvellement de mon visa etudiant et une OQTF .j ai fait un recours au tribunal administratif et un recours gracieux à la prefecture.mais je n' ai toujours pas de nouvelle .en novembre je me suis mariee je suis toujours etudiante mais sans papier et sans secu puisque je suis en situation irreguliere.je voudrais faire une demande de carte vie privée et familiale rn-mais je ne sais pas si je peux aller à la préfecture sans me faire arreter.rn-si je suis concernee par la demande de RV par internet sur le site de la prefecture du 94.rn- et si ma demande à des chances d aboutir ou quelle va deboucher sur une nouvelle expulsion.rnmerci de me repondre ou de me donner des exemples de conclusions de vos situations[smile7]

Par **Nicole29**, le **16/11/2012** à **18:16**

Bonjour,rnJe crois que dans votre cas, vous devriez aller à la Préfecture, et modifier le dossier que vous avez envoyé à la Préfecture, en leur disant que vous vous êtes mariés entre-temps etc...

Par **mina94**, le **18/11/2012** à **21:12**

bonjour "nicole29" .oui. mais cela n est pas aussi simple.voir les questions que je me pose.

Par **Nicole29**, le **18/11/2012 à 22:11**

Bonjour, rnDans un 1er temps, vous êtes éligible à l'AME (aide médicale d'état) car vous êtes en situation irrégulière ou même la CMU à voir. rnVous écrivez que vous vous êtes mariés mais que vous avez la crainte d'aller à la Préfecture, mais comment voulez vous que la Préfecture soit au courant de votre changement de situation si vous ne l'en faite pas part? rnCe n'est pas la Préfecture qui va venir vers vous. rnA vous de voir, dans tous les cas, la façon la plus probable d'obtenir les papiers est de se rendre à la Préfecture directement, au moins vous aurez une preuve de dépôt, car si vous envoyez votre dossier par courrier vous n'aurez pas cette preuve, et donc aucun recours ne sera possible dans le futur. rnOu si vous en avez les moyens, faites vous accompagner par un avocat.

Par **mina94**, le **10/12/2012 à 14:59**

Bonjour ,rnrtoujours aucune nouvelle de mon recours au TA et de mon recours gracieux à la préfecture(refus renouvellent titre etudiant avec OQTF) .mon avocat a fait suivre un complement de piece au TA -copie de mon acte de mariage.mais toujours aucune nouvelle.rnje vais déposer un demande d AME car je pensais que ça se reglerai mais je desepere.rnsuite à la circulaire Valls du 28 novembre .je me suis rendue à la préfecture pour déposer un dossier de demande VPF .ils n ont pas pris mon dossier car il y a des nouveaux formulaires à remplir.j ai un RV dans une semaine mais il ne voulait me le donner pour poser un dossier à cause de mon OQTF.rnje ne sais pas la suite et j ai un peu peur.rnmerci de me donner vos conseils.

Par **mina94**, le **24/01/2013 à 18:52**

bonjour,je suis retournée à la préfecture déposer mon dossier .puis j ai reçu une convocation pour aller avec mon mari et là ils m' ont donné un récépissé.enfin je peux sortir l' esprit tranquille !maintenant j attends la suite et espère un titre de séjour et pas une 2ème OQTF.